

SÉANCE du 7 JUIN 2021

L'an 2021, le 7 Juin, Le Conseil Municipal de LA CHAPELLE VENDOMOISE s'est réuni à 18 heures 30, au lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BORDE, Maire de La Chapelle Vendômoise.

Date de convocation : 2 Juin 2021

Présents : Mmes RIGAULT Caroline, CHARDON Catherine, BIGOT Elisabeth,
Mrs BORDE François, POUSSE Pascal, BISSON Grégory, ZAARAOUI Omar,
GAULT Jean-Philippe, BELLANGER Roland, LE MENER François, POUSSE
Olivier

Absent : Mme FORTIN Colette, excusée, donne pouvoir à Mr BORDE François
Mr FARNIER Dominique, excusé, donne pouvoir à Mr GAULT Jean-Philippe
Mr RHENY Raymond, excusé, donne pouvoir à Mr LE MENER François

Secrétaire : Mr BISSON Grégory

-
- Mr BOIRON Jean-Paul, Président de Metha Blois Nord est venu présenter le projet du méthaniseur au lieu-dit Bel Air sur la commune de Fossé. Il y a environ 20 exploitants qui sont sur ce projet. Une association sera créée avec comme adhérents des habitants et des collectivités.

Mr BORDE demande à rajouter une délibération :

- 1) **2021-028- Convention de mise à disposition d'un local pour l'épicerie**
Le conseil municipal approuve

Monsieur Le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal du conseil municipal du 3 Mai 2021. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2021-020 – Plateforme des services aux communes – Convention pour la gestion de service d'assistance pluridisciplinaire pour le compte de communes membres

Rapport :

*Considérant que les communes, suite à une enquête, ont désiré une assistance pluridisciplinaire complémentaire des entités existantes,
Pour se faire elles se sont rapprochées de la Communauté d'Agglomération de Blois à laquelle elles adhèrent pour mettre en place un service d'assistance pluridisciplinaire,*

Considérant que les modalités de fonctionnement de cette assistance doivent être

préalablement définies dans une convention,

Considérant que cette mission est proposée aux communes qui ont donné leur intérêt à adhérer à ce service

La présente convention fixe les modalités de constitution et de fonctionnement ainsi que son objet

Cette assistance pluridisciplinaire permet aux communes d'avoir un accès à un vivier de 200 experts, tous les jours ouvrables (et dimanches des élections), sur les compétences dans plusieurs domaines :

- secteur public (statut de l'élu, exercice de pouvoir de police, expropriation ...),
- finances et fiscalité (locale, immobilière, aide aux entreprises...),
- logement social,
- relations public/privé,
- ressources humaines (formation, contrats de travail aidés...),
- réglementations techniques (bâtiments, voirie, hygiène et sécurité des agents ...),
- environnement, développement durable,
- communication ...

Un premier contact permet l'attribution d'un numéro de dossier qui vous permettra un suivi par le même interlocuteur.

Les réponses se font uniquement par téléphone, complétée par l'envoi de documentation de référence sur laquelle l'interlocuteur à baser son argumentation.

De plus, vous pouvez soumettre par mail des projets de délibérations, convention, discours...

Un expert vous rappellera pour des annotations orales nécessaires.

L'accès comprend la participation à des web-conférences, l'accès à des fiches pratiques et thématiques.

Les réponses ne sont pas formalisées par écrit, néanmoins, si un dossier devient conséquent ou ambigu, l'expert peut vous proposer un devis pour la constitution d'un dossier rédigé.

La Communauté d'Agglomération rémunère mensuellement le prestataire puis, se fait rembourser pour partie par les communs membres en une seule fois en fin d'année.

Un montant forfaitaire est demandé aux communes en fonction de leur taille :

150 euros pour les communes de moins de 400 hab. (incluse la commune de Rilly : IME décompté)

295 euros pour les communes de 401 à 999 hab.

440 euros pour les communes de 1000 hab. et plus

Proposition :

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- solliciter la communauté d'Agglomération d'apporter aux communes de Averdon, *Candé sur Beuvron, Cellettes, Chailles, Champigny en Beauce, Chaumont sur Loire, Cheverny, Chitenay, Cour Cheverny, La Chaussée St Victor, Cormeray, Fossé, Françay, Herbault, Lancôme, Landes le Gaulois, Les Montils, Ménars, Mesland, La Chapelle Vendomoise, Marolles, Monthou sur Bièvre, Monteaux, Rilly sur Loire, Saint Bohaire, St Cyr du Gault, St Denis sur Loire, St Etienne des Guerêts, St Lubin en Vergonnois, St Sulpice de Pommeray, Sambin, Santenay, Seur, Valaire, Valencisse, Valloire sur Cisse, Veuzain sur Loire, Villebarou, Villefrancoeur, Villerbon* une assistance pluridisciplinaire,
- d'approuver les termes de la convention qui précise les modalités de fonctionnement,
- d'approuver le montant de la participation des communes adhérentes,
- d'autoriser le Maire à signer la convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- solliciter la communauté d'Agglomération d'apporter aux communes de Averdon, *Candé sur Beuvron, Cellettes, Chailles, Champigny en Beauce, Chaumont sur Loire, Cheverny, Chitenay, Cour Cheverny, La Chaussée St Victor, Cormeray, Fossé, Françay, Herbault, Lancôme, Landes le Gaulois, Les Montils, Ménars, Mesland, La Chapelle Vendomoise, Marolles, Monthou sur Bièvre, Monteaux, Rilly sur Loire, Saint Bohaire, St Cyr du Gault, St Denis sur Loire, St Etienne des Guerêts, St Lubin en Vergonnois, St Sulpice de Pommeray, Sambin, Santenay, Seur, Valaire, Valencisse, Valloire sur Cisse, Veuzain sur Loire, Villebarou, Villefrancoeur, Villerbon* une assistance pluridisciplinaire,
- d'approuver les termes de la convention qui précise les modalités de fonctionnement,
- d'approuver le montant de la participation des communes adhérentes,
- d'autoriser le Maire à signer la convention.

2021-021 – Tarif repas enfants cantine scolaire 2021-2022

Étant donné que Mme FORTIN Colette est excusée, Mr BORDE prend la parole.

Mr BORDE François informe qu'il convient de délibérer sur le prix du repas pour la rentrée scolaire 2021-2022, comme habituellement le prix du repas est fixé en concertation avec les communs membres du RPI.

Ainsi, il est proposé de fixer le prix du repas pour les enfants mangeant tous les midis à la cantine à 3,10 € et pour les enfants ne mangeant pas tous les midis à 3,30 €, soit une hausse de 2%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le prix des repas pour les enfants mangeant tous les midis à la cantine à 3,10 € et pour les enfants ne mangeant

pas tous les midis à 3,30 € et autorise Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires à son instauration.

2021-022 – Règlement de la cantine 2021-2022

Mr BORDE François informe qu'il convient de ne pas modifier le règlement de la cantine pour la prochaine rentrée scolaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver ce règlement et autorise Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

2021-023 – Horaires de la garderie périscolaire 2021-2022

Mr BORDE François informe les membres présents qu'il convient également de délibérer sur les horaires de la garderie pour l'année scolaire à venir et propose de reconduire les horaires actuels pour la rentrée à venir. Mr BORDE François informe qu'il n'y a pas de changement à prévoir par rapport à l'année passée.

Voici les horaires pour la rentrée 2021-2022 :

- Lundi-mardi-jeudi et vendredi : 7h00 à 8h50 et de 16h30 à 18h30

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire ses horaires.

2021-024 – Tarifs de la garderie périscolaire 2021-2022

Mr BORDE François informe les membres présents qu'il convient de délibérer sur les nouveaux tarifs de la garderie mis en place pour la rentrée scolaire 2021-2022

Il propose les tarifs suivants pour les lundis – mardis- jeudis et vendredis :

	2020-2021	2021-2022
<u>Tarifs commune</u>		
- 7h à 7h30	1.12 €	1.14 €
- 7h30 à 8h50	2.24 €	2.28 €
- 8h30 à 8h50	0.90 €	0.92 €
- 16h30 à 18h30	2.24 €	2.28 €
- Matin et soir	3.28 €	3.35 €
<u>Tarifs hors commune</u>		
- 7h à 7h30	1.12 €	1.14 €
- 7h30 à 8h50	3.05 €	3.11 €
- 8h30 à 8h50	0.90 €	0.92 €
- 16h30 à 18h30	3.05 €	3.11 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les tarifs proposés ci-dessus et autorise Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

2021-025 – Règlement de la garderie périscolaire 2021-022

Mr BORDE François informe qu'il convient de ne pas modifier le règlement de la garderie pour la prochaine rentrée scolaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver ce règlement et autorise Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

2021-026 – Tarifs repas adultes cantine scolaire 2021-2022

Mr BORDE François informe les membres présents qu'il convient de fixer les tarifs de cantine pour les repas adultes pour l'année scolaire 2021-2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer le prix du repas adulte à 4.69 € pour l'année scolaire 2021/2022.

Mr BORDE informe les membres du conseil que les fouilles au Lotissement « Les Coulisses » et au Stade vont commencer la semaine du 14 Juin 2021.

2021-027 – Consultation Mission SPS – Lotissement Les Coulisses

Mr BORDE François informe les membres présents qu'il faut consulter une entreprise pour la Mission de coordination SPS concernant le lotissement « Les Coulisses ». Nous avons reçu le devis de l'entreprise BATEC, Coordonateurs SPS, pour un montant de 1190,00 €HT soit 1428,00 €TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accepter le devis concernant la mission SPS – Lotissement les Coulisses pour un montant de 1428,00 €TTC.

2021-028 – Convention de mise à disposition d'un local

Mr BORDE François informe les membres présents qu'il faut signer une convention pour la mise à disposition du local situé 2 Rue des Ecoles pour permettre à ALIMEN'TERRE d'installer sa chambre froide et faire un dépôt de certains produits.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

- **Divers**

- Mr BORDE informe que l'épicerie ouvrira le 22 Juin 2021.
- Mr BORDE informe que le PLUI-HD Version 5 est à disposition des élus car une réponse doit être donnée au 17 Juillet 2021 à Agglopolys. Pour notre unité Géographique Plateau de Beauce, une exposition aura lieu à la mairie St Bohaire du 21 juin au 7 Juillet 2021 puis à la mairie de Villerbon du 13 juillet au 31 juillet 2021. La réunion publique aura lieu le Jeudi 1^{er} Juillet 2021 de 18 h 30 à 20 h 30 à la Salle des Fêtes de Saint-Bohaire.
- Mr BORDE souhaite que le conseil municipal se réunisse le Vendredi 18 Juin 2021 à 18 h en mairie pour faire le point sur l'organisation des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021.
- Mme RIGAULT Caroline demande comment cela va se passer suite au départ de Mr et Mme DELILLE pour le transport scolaire du syndicat. Mr BORDE réponds que la gestion du transport scolaire sera exécutée par Agglopolys.
- Mr POUSSE Olivier demande ce qui va être fait pour le fossé à Montrichau. Mr BORDE lui réponds de voir avec Mr RHENY Raymond.
- Mr GAULT Jean-Philippe demande ce qui va être fait pour le dos d'âne au niveau du city park. Car les personnes passent sur le bas-côté. Il demande si on peut y mettre des pierres. Mr BORDE lui réponds de voir avec Mr RHENY Raymond.
- Mr BELLANGER Roland demande si un jour un sens de circulation sera fait au Chemin des Treilles d'Hérault. Mr BORDE lui réponds que ce problème a déjà été soulevé et qu'on attend que les maisons soient construites pour trouver une solution.
- Mr BORDE informe que la prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le Lundi 12 Juillet 2021 à 18 h 30. Cette réunion ne sera plus à huis clos.